

222C2186
FR0000039091-FS0732

9 septembre 2022

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ROBERTET
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 8 septembre 2022, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes :

- la société anonyme ROBERTET¹ (37 avenue Sidi Brahim, 06130 Grasse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 septembre 2022, le seuil de 5% de son capital et détenir 225 989 de ses propres actions, soit 9,77% de son capital² ;
- la société Maubert SA³ (37 avenue Sidi Brahim, 06130 Grasse) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 5 septembre 2022, le seuil de 1/3 du capital de la société ROBERTET et détenir individuellement 745 349 actions ROBERTET représentant 1 627 893⁴ droits de vote, soit 32,23% du capital et 51,22% des droits de vote de cette société².

Ces franchissements de seuils résultent de la cession de 225 243 actions ROBERTET par Maubert SA au profit de la société ROBERTET à l'occasion de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par cette dernière dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions⁵.

La société Maubert SA a précisé détenir directement et indirectement, au 5 septembre 2022, 971 338 actions ROBERTET représentant 1 627 893 droits de vote, soit 42,00% du capital et 51,22% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Maubert SA	745 349	32,23	1 627 893	51,22
Autodétention ⁶	225 989	9,77	-	-
Total Maubert SA	971 338	42,00	1 627 893	51,22

¹ Contrôlée par la société Maubert SA (elle-même contrôlée par la famille Maubert).

² Sur la base d'un capital composé de (i) 2 174 931 actions et (ii) 137 844 certificats d'investissement, représentant 3 178 206 droits de vote en incluant les certificats de droit de vote et les droits de vote double, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Société anonyme contrôlée par la famille Maubert.

⁴ En tenant compte des droits de vote double et des certificats de droit de vote détenus par Maubert SA.

⁵ Cf. notamment D&I 222C2123 du 29 août 2022 et communiqué de la société ROBERTET du 31 août 2022.

⁶ Autodétention agréée en application de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce.